

DEPARTEMENT des YVELLES



MAIRIE de NEZEL (78140)

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du jeudi 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Présents : 10

Votants :

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 26 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Nicolas VOGEL, Thierry LABARTHE, Marilisa TEIXEIRA, Philippe OLLIVON, Micheline VOINIER, Antoine FOURNIER, Benjamin CARRE, Yann ROMITI, Claire ALVES

Absent excusé : Hélène MAHAUT et Jérémy LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Philippe OLLIVON

Date de la convocation et de son affichage : 17 janvier 2023

ORDRE DU JOUR

- autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2022
- renouvellement de la convention conseil en contrat public avec le CIG
- modification du comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde
- Tranquillité publique et sécurité : vidéoprotection
- Vente de l'ancienne Poste – 29 rue Saint Blaise

Ajout à l'ordre du jour :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- **Demande de subvention études de sécurité routière RD191**
- **Convention CMG complément mode de garde avec la CAF**

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 23/05/2020 :

Dcs 2022 14 de souscription d'un emprunt à court terme pour financer les études relatives à la salle polyvalente

Informations

Le procès-verbal des délibérations du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité.

1) Autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 DLB 2023 1

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 (non compris les crédits affectés au remboursement d'emprunt).

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal adopte l'engagement des crédits d'investissements suivants :

Article M14	Article M57	libellé	BP 2022 (incluant les 5 DM)	RAR	Prévisions bp 2022 hors RAR	1/4 ouverts au titre de 2023	Répartition 2023
2031	203	frais d'études	60000		60000	15000	10000
2111		Terrain nu	1000		1000	250	
2121		Plantation d'arbres	1000		1000	250	
21312		batiments scolaires	2000		2000	500	5000
2138	2138	Autres consturction	21000		21000	5250	5000
21568		Autre matériel et outillage	3019		3019	754.75	
21578		Autre matériel et outillage	2000		2000	500	
2151		Réseaux de voirie	7 000		7000	1750	

2158		Autre matériel et outillage	2000		2000	500	
21318	2131	autres batiments publics	20 000		20 000	5000	3000
2183	2183	matériel de bureau INFO	6000		6 000	1500	5000
2184		Mobilier	2000		2000	500	4254.75
2188		Autres immo corporelles	2000		2000	500	
			129019	0	129019	32254.75	32254.75

2) Renouvellement de la convention conseil en contrat public avec le CIG DLB 2023 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion relative à la mission de conseil en contrat public (marchés publics, concessions et délégation de service public) et droit des collectivités

La convention est valable pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

Les frais de gestion sont de 61 euros par heure de travail pour les communes de 1001 à 3500 habitants

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de conseil en contrat public avec le CIG

3) Modification du comité de pilotage du plan communal de sauvegarde DLB 2023 3

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la constitution du comité de pilotage de la mise à jour du plan communal de sauvegarde :

- Philippe OLLIVON
- Dominique TURPIN
- Thierry LABARTHE
- Hélène MAHAUT
- Nicolas VOGEL
- Micheline VOINIER

La première réunion du comité de pilotage est fixée au jeudi 16 février 2023 à 20h30.

**4) Tranquillité publique et sécurité : vidéo protection
DLB 2023 4**

Dans le cadre de la politique de sécurité et de tranquillité publique, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'implantation d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation préfectorale pour l'installation d'un système de vidéoprotection

**5) Vente de l'ancienne Poste – 29 rue Saint Blaise
DLB 2023 5**

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de cession du bien immobilier situé au 29 rue Saint Blaise à Nézel

Considérant l'estimation du bien faite par les agences Human Immobilier, Guy Hoquet et Orpy

Entendu que la loi 95-127 du 8 février 1995 indique que la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

De confier la vente du 29 rue saint Blaise à l'agence Guy Hoquet comprenant : un bâtiment divisé en

- Au rez-de-chaussée : une entrée desservant deux locaux comprenant une salle d'attente, un couloir, une cuisine
 - Au 1er étage : un appartement de type T3 en duplex de 66 m2 environ comprenant une entrée, une cuisine, un salon et une chambre
- Au 2ème étage : les combles comprenant un palier, une chambre, une salle de bains et un WC séparé

Cet ensemble immobilier est édifié sur une parcelle de terrain cadastrée AB 168 contenant le 27 et le 29 rue saint Blaise qui fera l'objet d'une division en deux parcelles distinctes

Le bien sera présenté au prix de 199 000 euros

Décide de faire réaliser les diagnostics obligatoires

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles au bon aboutissement de la vente dans les conditions prévues au CGCT et solliciter toutes les autorisations nécessaires (déclaration préalable, changement de destination...) ainsi que les travaux et études nécessaires à la division (notamment assainissement et chauffage, EU, EP).

**6) Demande de subvention études sécurité routière RD 191
DLB 2023 6**

Vu le programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur route départementale en agglomération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter du Département une subvention de 14 000 € pour la réalisation d'une étude de sécurité routière sur route départementale en agglomération, soit 70 % d'un montant de dépense subventionnable plafonné à 20 000 € HT.

Précise que la présente délibération constitue une demande exclusive de subvention au titre des études de sécurité routière, conformément aux dispositions de l'annexe 1 « *Règlement du programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants* ».

S'engage à financer la part des dépenses restant à sa charge.

Charge Monsieur le Maire de transmettre au Département les pièces nécessaires au dossier

**7) Convention CMG complément de mode de garde avec la CAF (caisse d'allocations familiales)
DLB 2023 7**

Dans le cadre du passage en mode PAJE au 1^{er} janvier 2023 de la micro crèche Pomme d'Api, il est nécessaire de passer une convention avec la CAF des Yvelines pour l'envoi et le traitement des attestations CMG (complément de libre choix de mode de garde) ce qui permettra aux familles de solliciter les aides auprès de la CAF.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de CMG avec la CAF des Yvelines.

Questions diverses :

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 22H30.

Rappel de la liste des délibérations

- autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2022 : approuvée
- renouvellement de la convention conseil en contrat public avec le CIG : approuvée
- modification du comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde : approuvée
- Tranquillité publique et sécurité : vidéoprotection : approuvée
- Vente de l'ancienne Poste – 29 rue Saint Blaise : approuvée
- Demande de subvention études de sécurité routière RD191 : approuvée
- Convention CMG complément de mode de garde : approuvée

Dominique TURPIN

Maire de Nézel



Le secrétaire de séance

Philippe OLLIVON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du jeudi 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers	En exercice : 12 Présents : 10 Votants :
-----------------------	--

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 26 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Nicolas VOGEL, Thierry LABARTHE, Marilisa TEIXEIRA, Philippe OLLIVON, Micheline VOINIER, Antoine FOURNIER, Benjamin CARRE, Yann ROMITI, Claire ALVES

Absent excusé : Hélène MAHAUT et Jérémy LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Philippe OLLIVON

Date de la convocation et de son affichage : 17 janvier 2023

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Yann ROMITI	
Micheline VOINIER	
Nicolas VOGEL	
Philippe OLLIVON	
Thierry LABARTHE	
Marilisa TEIXEIRA	
Claire ALVES	
Benjamin CARRE	
Antoine FOURNIER	

